



**CREATION DE E.U.R.L.
ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La BANQUE CIC EST CIC BESANCON CHATEAUFARINE 11 CHEMIN DE PRABEY 25000 BESANCON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Madame GENISSON Manon, gérante de la société A LA FILE INDIENNE E.U.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe EN FORMATION 2 RUE DU PRE SAINT MARTIN 25170 PELOUSEY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'associé unique.

Nom prénom de l'associé gérant	Madame GENISSON Manon
Nombre de parts	100
Adresse de l'associé gérant	43D allée du bois des chaney 25870 CHATILLON LE DUC
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Besançon le 27 juin 2024


Mélanie VERNIER
Responsable de point de vente

Agence Besançon Chateaufarine

JST08